



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 17 octobre 2013

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Bernard Carpriau,
échevins
Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltinx, Roger Mertens,
Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille (à
partir du point 3), Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies
Herpol, Steve Goeman (à partir du point 2), Monique Froment, Veerle
Haemers, Michèle Laemont, Vincent Jonckheere, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christian Andries, Christine Lemmens, Cynthia Kiss**

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 septembre 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. BBC (cycle de politique et de gestion) : choix prioritaires et non prioritaires du plan de gestion : le bourgmestre commente ce point.
Il est proposé de rendre les objectifs suivants prioritaires :
 - amélioration de la sécurité au sein de la commune
 - amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie par rapport à l'aspect de circulation au sein de la commune
 - création d'une commune durable et écologiqueSteve Goeman intègre la séance.
Deux amendements sont introduits séance tenante, à savoir :

- amendement 1 introduit par Roberto Galluccio : formuler la proposition d'un enseignement de qualité et moderne (objectif politique 14). Cet amendement est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions (Michèle Laemont, Vincent Jonckheere).

- amendement 2 introduit par Koen Weemaes : un objectif politique prioritaire supplémentaire : miser sur un fonctionnement interne efficace et effectif (objectif politique 8). Cet amendement est approuvé par 18 voix pour et 3 abstentions (Thierry Mombeek, Michèle Laemont, Vincent Jonckheere).

La séance a été suspendue pour 5 minutes avant le vote.

Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.

3. BBC (cycle de politique et de gestion) : approbation des domaines, champs d'action et éléments du plan de gestion : le bourgmestre commente ce point. Robert De Lille intègre la séance. Ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio).
4. Détermination des différents montants pour les repas scolaires pour adultes : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Approbation du budget 2014 et du plan pluriannuel – Fabrique d'Eglise Saint-Servais : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour, 6 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe) et 2 abstentions (Robert De Lille, Michèle Laemont).
6. Asphaltage des routes communales 2013-2014 : approbation du cahier spécial des charges, estimation et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point. De commun accord, les rues suivantes sont ajoutées : Rue H. De Mol, Rue L. Guyot, Avenue A. Burvenich (pour la moitié), et deux rues en bordure du Markt sont supprimées. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Mission d'architecture – Extension de l'école communale francophone : approbation du dossier de subsides : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Steve Goeman).
8. Extension du réfectoire de l'école communale francophone : approbation des compensations 2 à 9 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Achat de mobilier pour le réfectoire de l'école communale francophone : approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Adaptation du règlement pour la collecte sélective des encombrants : le bourgmestre commente ce point. Il est proposé séance tenante d'ajourner ce point au conseil communal d'octobre 2014. Cette proposition est approuvée par 18 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
11. Mise à jour des logiciels de l'état civil : approbation de la mission : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Complément à la décision du Conseil communal du 12/09/2013 concernant la composition de l'organe local pour l'accueil des enfants : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. 3Wplus : désignation d'un représentant au Comité de gestion 3Wplus – projet alcool et drogues : le bourgmestre commente ce point. L'échevine du bien-être est désignée comme représentant. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens, Roberto Galluccio).

14. Dijle-Zennebekken : désignation d'un représentant : l'échevin des travaux publics est désigné comme représentant. Steve Goeman est désigné comme suppléant. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Haviland : approbation du projet de modification des statuts : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Havicrem : approbation du projet de modification des statuts : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Goeman

S'enquiert de l'état d'avancement de la demande de permis d'environnement du haras.

Le bourgmestre répond que l'enquête publique est terminée et que les objections doivent être traitées par le Service Environnement. L'avis du Conseil de l'environnement ne lui est pas encore connu.

En principe, le Collège devra statuer sur cette demande dans le courant du mois de novembre. Il ne peut pas encore préjuger de cette décision.

Conseiller Weemaes

Se demande si le Conseil communal a voix au chapitre concernant la demande de permis d'environnement du haras.

Il attire l'attention sur le fait qu'il y est également fait mention d'activités industrielles. La proximité de la zone naturelle requiert un durcissement des normes.

Il se demande si le Collège ne ferait pas mieux d'attendre le plus longtemps possible pour prendre une décision. Le haras pourrait bien signifier le coup de grâce pour le Beverbos.

Le bourgmestre répète que le Collège prendra sa décision dans le courant du mois de novembre et qu'il ne peut pas en préjuger.

Conseiller Noltinx

Demande au bourgmestre ce que fait la commune pour lutter contre les nombreux vols et effractions. La police pourrait-elle être plus visible dans la rue ? La police et les gardiens de la paix œuvrent-ils en faveur de la prévention des vols ?

Le bourgmestre répond que des mesures ont bel et bien été prises :

- 5 équipes sont dans la rue au lieu de 2 auparavant
- la zone procède à 5 recrutements supplémentaires, ce qui permettra d'augmenter le nombre de patrouilles
- 5 auteurs ont entretemps été interceptés
- les gardiens de la paix seront davantage affectés à la prévention contre les vols
- l'aide des citoyens sera également sollicitée (le projet pilote réalisé à Zellik va être étendu à toute la zone)

- le fonctionnement des caméras laisse matière à amélioration. Le problème est que l'installateur reste défaillant.

Dans le BBC (cycle de politique et de gestion), le maintien de la sécurité est d'ailleurs considéré comme un objectif prioritaire.

Conseiller Herpol

Le déménagement de la police de Wemmel à Asse aura-t-il lieu ?

Le bourgmestre répond que non.

Conseiller Galluccio

Combien d'objections et questions ont été introduites dans le cadre du permis d'environnement du manège ?

Le bourgmestre répète que le Collège statuera sur la demande et que ce dossier est en cours de traitement au Service Environnement.

Conseiller Mertens

Demande quand les conseillers recevront leur tablette.

L'échevine Van der Straeten répond qu'elles ont été livrées et sont en ce moment en cours d'installation.

Le président De Visscher signale que le prochain conseil communal se tiendra le 28/11 au lieu du 21/11.

Les dates des conseils communaux de 2014 seront publiées sur l'extranet.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 22 novembre 2013.

Wemmel, 22 octobre 2013

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER